



# *Municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues*

## **Règlements généraux et politique de réservation**

### **Camping et installations – Municipalité de L'Isle-aux-Grues**

---

#### **1. Règlements généraux**

##### **1.1 Accès et enregistrement**

- Tous les locataires doivent respecter leur réservation sans exception
  - Prendre note qu'une réservation au camping ne vous garantit pas une place sur le traversier. Il est recommandé d'arriver jusqu'à une heure d'avance durant les périodes achalandées.
- 

##### **1.2 Responsabilités**

- Les campeurs sont responsables de leur équipement ainsi que les moyens pour s'installer sur les bases en bois.
- 

##### **1.3 Animaux**

- Les animaux doivent être tenus en laisse en tout temps.
  - Les excréments doivent être ramassés immédiatement (amende de **50 \$** en cas de non-respect).
- 

##### **1.4 Tranquillité et couvre-feu**

- Le couvre-feu est de **23 h à 7 h**. (Amende de 100\$ en cas de non-respect)
  - Le respect des autres usagers est obligatoire.
- 

##### **1.5 Feux et environnement**

- Les feux sont permis uniquement dans les emplacements prévus. (Amende de 100\$ en cas de non-respect)
  - Il est interdit de couper arbres ou branches sans autorisation.
  - Les lieux doivent être maintenus propres en tout temps.
  - Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs prévus.
-

## 1.6 Installations et équipements

- Il est interdit :
    - De laver la vaisselle dans les blocs sanitaires;
    - De laver des véhicules sur le site;
    - D'utiliser une génératrice;
    - De mutiler ou d'endommager les installations.
  - Les contenants de verre sont interdits, sauf sur les sites loués.
- 

## 1.7. Départ

- Les sites doivent être libérés avant **11 h** et laissés propres.
  - Des frais supplémentaires s'appliquent pour toute prolongation non autorisée.
- 

## 2. Règlements spécifiques

### 2.1 Campeurs saisonniers

- Entretien du terrain obligatoire (gazon).
  - Des frais peuvent être facturés en cas de non-entretien.
  - Toute installation (cabanon, terrasse) doit être autorisée.
  - Supplément de **60 \$/semaine** hors saison régulière.
- 

## 4. Politique de réservation

### 4.1 Conditions générales

- 100% du montant est exigé lors de la réservation.
- 

### 4.2 Annulation

- En cas d'annulation effectuée plus de quatorze (14) jours avant la date d'arrivée, un remboursement de cinquante pour cent (50 %) du montant total de la réservation sera accordé. Les frais de service de 4 \$ ne sont pas remboursables.
- En cas d'annulation effectuée à quatorze (14) jours ou moins de la date d'arrivée, aucun remboursement ne sera accordé et la totalité du montant payé sera conservée par la

Municipalité.

- La date de réception de l'avis d'annulation par la Municipalité est celle retenue pour l'application de la présente clause.
- 

#### **4.3 Tarification et paiement**

- Modes de paiement acceptés :
    - Argent comptant (réservation sur place uniquement)
    - Carte débit (réservation sur place uniquement)
    - Carte de crédit (Visa, Mastercard)
- 

#### **4.4 Heures d'arrivée et de départ**

- Camping : arrivée à **15 h**
  - Départ : **11 h**
- 

#### **4.5 Occupation**

- Par terrain : **2 adultes et 3 enfants inclus**
- 

#### **4.6 Prolongation**

- Possible selon disponibilité :
    - **15 \$ par équipement jusqu'à 18 h**
- 

#### **4.7 Informations importantes**

- Prévoir un dépôt de **20 \$ pour la carte d'accès** au gymnase(remboursable).
- 

#### **5. Dispositions finales**

Le non-respect des règlements peut entraîner :

- Expulsion sans remboursement
- Amendes applicables
- Refus de location future